



## On me refuse de bénéficier de l' Extension de garantie

Par **francisd**, le **10/02/2014** à **19:37**

bonjour, j'ai acheté il y a deux ans une machine à laver à un particulier, celui -ci avait souscrit une extension de garantie de 5 ans, je suis récemment tombé en panne avec la machine , donc j'appelle le s.a.v de "boulanger" ou a été acheté la machine, je précise que la garantie coure encore jusque 2015, je précise que j'ai racheté la machine donc que l'adresse n'était plus la même, et la on me répond que la garantie est nominative , donc que je ne pouvait pas en bénéficier!!! on m'a invité à lire les conditions de garantie figurant au dos de la facture d'achat, mais nulle part il n'est mentionné que l'extension de garantie est nominative!, donc ont-ils raison ou ai-je le droit de contester ?  
à l'avance, merci pour votre réponse....  
très cordialement.

Par **moisse**, le **11/02/2014** à **12:13**

Bonjour,  
J'ai pris la peine de rechercher les CGV de ce commerçant et j'y lis que l'extension de garantie n'est pas cessible ni reconductible.  
La facture acquittée doit être produite à chaque demande.

Par **Lag0**, le **11/02/2014** à **13:17**

Bonjour,

S'agissant d'une garantie contractuelle, il est évident que c'est le contrat qui s'applique.

En revanche, si, lorsque vous avez acheté cette machine, le vendeur a mis en avant cette garantie, il pourrait s'agir d'un DOL. Reste, si c'est le cas, à prouver que le vendeur vous a assuré que vous pouviez jouir de la garantie et que vous n'auriez pas acheté en sachant qu'elle ne s'appliquait pas.

Par **francisd**, le **13/02/2014** à **22:04**

merci à moisse et lago d'avoir pris le temps de me répondre, a vous lire j'en déduis qu'il ne me reste plus qu'a tenter une négociation avec le magasin "boulangier" ou faire la réparation à mes frais.....

très cordialement

Par **moisse**, le **14/02/2014** à **08:48**

Bonjour,

C'est ce que je dis, mais Lag0 vous a ouvert un angle de contestation différent, selon les conditions de le vente intervenues avec l'acheteur d'origine, votre vendeur.